

Cela dit, j'ajouterais que cette mesure est un pas en avant. C'est une tentative raisonnable de réglementation de la conservation des richesses renouvelables de l'Atlantique du nord-ouest dont profiteront à l'avenir les pays intéressés. Étant donné notre position géographique, si ces objectifs sont réalisés, je suis persuadé que nous en profiterons à la longue davantage que tout autre pays. Nous espérons que tels seront les résultats de cette très importante mesure.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons discuté ce bill au comité en juin dernier, je crois que tous étaient généralement d'accord pour ne présenter aucun amendement lorsque la Chambre en serait saisie à l'étape du rapport, comme nous l'avons vu aujourd'hui. J'aimerais souligner que les députés de mon parti voient cette mesure législative d'un bon œil. Comme l'a indiqué l'orateur précédent, cette mesure constitue certainement un pas dans la bonne voie en vue d'appliquer des mesures de conservation aux pêcheries de l'Atlantique Nord.

Au cours des discussions sur ce bill, une ou deux questions n'ont pu être établies trop clairement, et peut-être le ministre pourrait-il les tirer au clair avant de mettre un terme à ce débat. Autant que je me souviens, d'après les discussions que nous avons eues en juin, on accorderait aux inspecteurs canadiens le droit d'inspecter les navires des pays membres de la CIPNA et ces autres pays disposant de navires d'inspection dans la région auraient également le droit d'inspecter les navires canadiens. Un des points que le comité n'a pas discutés était de savoir s'il y aurait partage des frais d'inspection.

Si je ne me trompe, il y a des pays—dont la Norvège je pense, mais d'autres petits pays également—qui n'ont pas l'intention d'envoyer des navires de surveillance dans cette région. Ils sont bien prêts à se soumettre à l'inspection des navires du Canada ou d'autres pays membres, mais ils n'auront pas de patrouilleurs préposés à la surveillance des bâtiments de pêche d'autres pays. Aussi je me demande s'il existe une entente sur le partage des frais d'inspection des pays qui assument cette responsabilité, comme le Canada par exemple, qui est plus qu'un intéressé en la matière puisque ces pêcheries sont vitales pour lui, ou si les pays sans navires de surveillance vont également partager les frais.

Je ne sais trop dans quelle mesure la surveillance des navires de pêche exercée par les fonctionnaires canadiens dans la région indiquée sera efficace. Nous avons examiné la question à l'étape du comité et j'ai cru comprendre que les patrouilleurs effectueraient des visites-surprise, ce qui me paraît un excellent moyen de s'acquitter de leur tâche. Si nos forces d'inspection soupçonnent les bâtiments étrangers de ne pas se conformer aux règlements, quant à l'attirail de pêche par exemple, aux dimensions des filets ou au genre de prises, on pourrait ainsi les contrôler. Je le répète, c'est une excellente chose à mes yeux.

Il y a un point qui fut signalé au comité et que je prierais le ministre de bien vouloir nous expliquer au moment de clore le débat; le ministre peut-il nous fournir de plus amples renseignements sur les moyens de contrôle, d'une nécessité impérieuse, dans le cas de la pêche au saumon dans les eaux intérieures? Sauf erreur, il y a des régions en dehors de la compétence du CIPNA. Des mesures de protection s'imposent à tout prix dans le cas du saumon de l'Atlantique et quelques pays sont peu disposés à réduire leurs prises. Je ne crois pas que la Commission ait réussi à obtenir une entente à la majorité

des voix à ce sujet, lors de sa dernière séance. Si je ne me trompe, on espérait la conclusion d'une entente internationale visant à réduire les prises de saumon par les différents pays, surtout à l'ouest du Groenland où, paraît-il, on prend de grandes quantités de saumon atlantique, au grand détriment de la propagation de ces espèces dans nos eaux canadiennes. Si je fais erreur, je voudrais évidemment que le ministre me reprenne, ou tout au moins qu'il nous dise s'il a d'autres renseignements sur cette espèce en particulier.

• (4.00 p.m.)

Je ne pense pas qu'il y ait grand-chose d'autre à dire de cette mesure législative très courte et de portée limitée, mais je tiens à faire remarquer que des inspections périodiques de cette précieuse ressource de pêche s'imposaient depuis longtemps. J'espère que la collaboration des différents pays à l'égard de nos ressources de pêche sera meilleure que jamais, et j'estime que c'est sur les consultations qu'il faut compter pour l'exploitation rationnelle de ces ressources. Nous nous réjouissons de ce que dans le monde un certain nombre de pays soient prêts à agir graduellement pour que soit assurée une vérification judicieuse des prises dans cette zone de pêche. Je répète que nous avons appuyé le projet de loi en comité et que notre groupe a l'intention de voter en faveur du bill en troisième et dernière lecture cet après-midi.

M. Lloyd Crouse (South Shore): J'aimerais également commenter brièvement ce bill. Le comité permanent des pêches a étudié ce projet de loi et a consacré plusieurs auditions à ces changements importants, comme l'a dit le ministre.

Il s'agit d'un changement important de la loi concernant la CIPAN. Lors de la création de cette Commission en 1949 elle a été chargée de l'investigation, de la protection et de la conservation des ressources halieutiques afin d'assurer la stabilité du volume maximum des prises. Vu que nos ressources au large de la côte atlantique du Canada s'épuisent il faut conclure que la CIPAN a failli à ses devoirs. Si je dis cela, c'est parce qu'une de nos ressources halieutiques les mieux gérées, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire, les ressources d'aiglefin, sont pratiquement épuisées. On pêche l'aiglefin dans les régions appelées les sous-régions 4 et 5. On a presque complètement détruit cette espèce. Malheureusement, il faut aussi déplorer un fait semblable dans d'autres régions qui relèvent de la CIPAN, où l'on pratique la pêche au hareng, au poisson plat, à la morue, au sockeye ainsi que la pêche d'autres espèces. Il y a quelques semaines, nous avons entendu parler, par exemple, de l'initiative prise par le ministre de l'Environnement (M. Davis) lorsqu'il a édicté que le hareng ne serait pêché au Canada que pour la consommation humaine. J'ai approuvé entièrement cette initiative, mais au moment où elle a été annoncée, on n'a pas dit si le ministre ou le gouvernement avait pris des dispositions en vue d'obtenir le consentement d'autres pays qu'ils s'abstiennent de pêcher le hareng si ce n'est pour la consommation humaine. Mais, aujourd'hui, nous voyons encore au large de la côte atlantique du Canada, des flottes énormes venant d'Europe, surtout de Russie, de l'Allemagne de l'Est et de Pologne, pour ne nommer que quelques pays; or, ces flottes énormes pêchent toujours autant de hareng qu'elles peuvent en prendre.